



Compte-rendu de la CAPA Certifiés.es « Recours rendez-vous de carrière » Jeudi 2 mars / vendredi 3 mars 2023

Jeudi 2 mars et vendredi 3 mars se tenait la CAPA étudiant les demandes de recours contre l'appréciation finale validée par le recteur suite aux rendez-vous de carrière 2021-2022. Il s'agissait de la première CAPA fusionnant les instances réunissant l'ensemble des personnels du 2d degré (Certifiés, PLP, PEPS, Psy-EN, CPE).

Bilan de la CAPA

Le moins que l'on puisse dire est que cette Commission Paritaire a de nouveau mis en évidence l'opacité et l'arbitraire de ce système d'avancement dénoncé dès le départ par la CGT Educ'action, et dont nous revendiquons l'abrogation.

Au-delà des inégalités inhérentes au système, de nombreuses irrégularités sont apparues au cours de cette CAPA : incidents « techniques », appréciations copiées-collées entre collègues, erreurs de grille de la part des évaluateurs-rices, règlements de comptes par des chef-fes d'établissements, appréciations de deux lignes pour illustrer 15 ans de carrière,...

Elle a également mis à jour comment des situations particulières, indépendantes de la pratique professionnelle, défavorisent de nombreux collègues et influent négativement sur leur évaluation et leur progression de carrière (TZR, collègues en reconversion, situations médicales, ...).

Dans l'académie de Lyon, 1158 collègues ont été évalués au cours de leur rendez-vous de carrière : 833 Certifiés / 169 PLP / 99 PEPS / 33 CPE / 18 Psy-EN.

Les règles appliquées par le Recteur pour se positionner par rapport aux 11 items (5 IPR , 3 Chef d'Etablissement, 3 en commun) sont les suivantes :

- pour le 6ème échelon (1er Rdv de carrière) :
 - ▶ Excellent : 7 Ex et 4 TS
 - ▶ Très satisfaisant : si 1 ou 2 Satisfaisant
 - ▶ Satisfaisant : si plus de 2 Satisfaisant
 - ▶ A consolider : A partir de 2 AC.
- pour le 8ème échelon (2è Rdv de carrière):
 - ▶ Excellent : 9 Ex et 2 TS
 - ▶ Très satisfaisant : Ex et TS et seulement 1 satisfaisant
 - ▶ Satisfaisant : Plus de 1 satisfaisant.
 - ▶ A consolider : A partir de 2 AC.
- pour le 9ème échelon (3è Rdv de carrière):
 - ▶ Excellent : 10 Ex et 1 TS
 - ▶ Très satisfaisant : Ex et TS et seulement 1 satisfaisant
 - ▶ Satisfaisant : Plus de 1 satisfaisant.
 - ▶ A consolider : A partir de 2 AC.

Suite à ces avis , 89 demandes de recours gracieux ont été déposées, dont 11 portaient sur des problèmes de procédures (problèmes de délai, erreurs de saisie,...).

54 collègues ont décidé de saisir la CAPA pour faire réévaluer leur appréciation (40 Certifiés / 3 PLP / 1 Psy-EN / 1 CPE / 1 PEPS).

Au total, sur les 54 recours étudiés lors de la CAPA :

- Pour le 6ème échelon : 2 passent de Très satisfaisant à Excellent, 4 passent de Satisfaisant à Très Satisfaisant, 1 passe de A consolider à Satisfaisant.

- Pour le 8ème échelon : 8 passent de Satisfaisant à Très Satisfaisant et 7 de Très satisfaisant à Excellent.

- Pour le 9ème échelon : 1 passe de A consolider à satisfaisant, 3 passent de Satisfaisant à Très Satisfaisant et 5 passent de Très Satisfaisant à Excellent.

Au final, plus de la moitié des collègues (31 sur 54) ont vu leur demande de recours satisfaite.

Position de la CGT Educ'action Lyon

Les fausses promesses qui accompagnaient la mise en place du PPCR et contre laquelle la CGT Educ'action était et reste opposée, n'ont donc pas survécu aux faits.

La logique du salaire au mérite que sous-tend ce système ne répond pas aux enjeux d'émancipation revendiqués par la CGT Educ'action. Porteur de fortes inégalités, le déroulement de carrière ne peut dépendre d'un système aussi peu transparent et inéquitable, dans lequel les collègues sont soumis à des critères opaques et à des corps d'inspection / chefs d'établissements pour qui la bienveillance s'arrête parfois aux déclarations d'intention.

Pendant que d'autres s'insurgent contre les inégalités d'un système d'évaluation qu'ils ont eux-mêmes validé lors de la mise en place du PPCR, la CGT Educ'action était et reste opposée à ce système arbitraire et opaque.

Le métier d'enseignant demande à être réellement considéré. Pour la CGT Educ'action, cette considération passe, entre autres, par :

- l'abrogation du PPCR
- une progression de la grille indiciaire, liant qualification et rémunération, partant de deux fois le SMIC et se terminant par le doublement du salaire de début de carrière.
- une augmentation immédiate de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale de 400 euros
- une classe/grade unique, avec avancement uniforme sans notion de mérite et déconnecté des inspections et entretiens de carrières trop souvent incompris voire dévalorisants